



Juillet 2025

W
O
L
F
G
A
N
T
Z
E
N



Bulletin communal



Edito	3
Conseils municipaux	4
Vie municipale	5 - 13
Ecole	14 - 18
Associations	19 - 21
Infos diverses	21 - 24
Etat civil 2025	25 - 26
Numéros utiles	27

Directrice de la Communication :

Yvette CORNIAUX et la Commission Communication

Conception : MOSER+ - Juillet 2025 - PCH Imprimerie



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La période estivale 2025 est déjà là ! Les prévisions météo semblent nous annoncer un été chaud avec même des périodes caniculaires. Nous attendons avec impatience le retour du soleil qui nous a bien manqué au printemps. Il nous faudra cependant être attentifs aux personnes fragiles durant cet été afin que tout se passe bien. N'hésitez surtout pas à informer la Mairie si vous décelez quelque chose d'anormal autour de chez vous.

Les constructions avancent vite dans le lotissement Katzenroth 4. Les premières familles se sont déjà installées et d'autres devraient arriver assez vite.

Une micro-crèche d'une dizaine de places va s'y installer avec une ouverture prévue en septembre 2026. C'est une excellente nouvelle pour les futurs parents qui rencontrent d'énormes difficultés pour la garde de leurs enfants de moins de 3 ans.

Les pré-inscriptions dans notre école pour la rentrée scolaire de septembre prochain laissent entrevoir également une augmentation des effectifs qui aurait pu faire espérer une nouvelle ouverture de classe. Ce n'est pas le cas pour le moment et une décision définitive sera prise après un décompte précis des enfants qui sera effectué le jour de la rentrée par l'Académie. J'attire donc l'attention des parents sur l'importance de la présence des enfants le jour de la rentrée car l'absence de quelques-uns pourrait nuire à un avis favorable pour une ouverture.

Vous avez pu constater que notre village a été bien fleuri comme chaque année par Yves et Michel et de nombreux travaux de réaménagement paysager ont également été effectués. Le travail d'entretien des espaces verts est énorme pendant la période

estivale et le planning de nos ouvriers est bien rempli. Nous comptons sur vous pour les aider à garder notre village accueillant en enlevant les mauvaises herbes en limite de vos propriétés et dans les caniveaux devant chez vous.

Le parking pour les cultes et les cérémonies au cimetière protestant a été réceptionné et la grotte de la Vierge Marie installée dans son nouvel écrin.

Les travaux pour la mise en lumières LED de la place du village vont démarrer cet été et pourront perturber quelques jours la circulation au centre. Le chantier est prévu pour 10 semaines. Enfin, les travaux de réfection de la rue du Canal devrait débuter en septembre et devrait durer 5 à 6 semaines. Voilà, en quelques mots, les dernières nouvelles de notre village. Il me reste à vous souhaiter, au nom du conseil municipal un bel été à toutes et à tous en espérant que vous pourrez profiter de quelques jours de repos entourés de vos familles et êtres chers.

A très bientôt.

Votre Maire,
Jean-Louis HERBAUT



Conseils municipaux

1^{er} semestre 2025



CM DU 25-02-2024

- Le conseil décide d'acquérir du mobilier scolaire pour un enfant handicapé à l'école primaire. Le devis est de 1 673 € HT. Une demande de subvention va être transmise à la Communauté de communes.
 - Le conseil décide de signer la convention de partenariat entre les bibliothèques municipales et la Collectivité européenne d'Alsace. A travers son Pôle Lecture Publique – Bibliothèque d'Alsace, la CeA accompagne au quotidien 300 bibliothèques, dont 11 dans le bassin de la Communauté de Communes Alsace-Rhin-Brisach dont celle de WOLFGANTZEN. Ce partenariat permet aux communes de bénéficier de conseils d'experts de la Bibliothèque d'Alsace et de former gratuitement les bibliothécaires et les bénévoles au sein des communes.
- La bibliothèque communale peut également compléter ses fonds documentaires grâce à des collections complémentaires.
- En plus de ces prestations, la CeA propose un accès gratuit à la médiathèque numérique, un prêt d'outils de médiation et du matériel technique.
- Le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'exercice 2025 et de les maintenir aux taux fixés en 2024.
 - Le conseil approuve le budget primitif pour l'année 2025 qui se présente comme tel :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2024	Proposition BP 2025
RECETTES	1 364 685,97 €	1 509 509,28 €
DEPENSES	1 364 685,97 €	1 509 509,28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	BP 2024	Proposition BP 2025
RECETTES	894 644,98 €	950 356,39 €
DEPENSES	894 644,98 €	950 356,39 €

- Le conseil approuve la convention de partenariat entre la CCARB et la commune concernant la gestion des chats errants et l'organisation des campagnes de stérilisation pour la période 2025-2026.

Au final, le Budget Primitif 2025 se présente comme suit

	BP 2024	BP 2025
RECETTES	2 259 330,95 €	2 459 865,67 €
DEPENSES	2 259 330,95 €	2 459 865,67 €

CM DU 27-03-2025

Budget 2024

Le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la Collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, le compte de résultat synthétiques et les taux des contributions et produits afférents.

Le Compte Financier Unique, laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 601 430,28 €
- un excédent d'investissement de 87 654,47 €

A l'issue de la présentation, le conseil approuve le contenu du CFU.

Budget 2025

- Le conseil décide de réaliser divers travaux forestiers confiés à l'ONF dans la forêt communale pour un montant de 2 298,34 € HT.
- Le conseil valide la proposition des tarifs 2025 pour les concessions de cimetière et de location de salles.

- Le conseil approuve l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 et décide de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employés.

III. CM DU 20/05/2025

- Le conseil approuve la convention de répartition des charges sur la Route départementale RD29 entre la CeA, la CCARB et la commune.
- Le conseil approuve la reconduction de la répartition actuelle des sièges au sein du Conseil Communautaire.

Vie municipale



CEREMONIE DES VOEUX



Vie municipale



CEREMONIE 8 MAI

La cérémonie s'est tenue, en comité restreint, devant le Monument aux morts, en présence de Monsieur le Maire Jean-Louis HERBAUT, entouré de ses adjoints et délégués municipaux, de Madame Brigitte KLINKERT, Députée du Haut-Rhin, et de Madame Christelle LEHRY, Conseillère Régionale du Grand Est.

Le Maire a procédé à la lecture du message national de M. Sébastien LECORNU, Ministre des Armées, et de Mme Patricia MIRALLES, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants. Puis, il a déposé une gerbe au pied du Monument.

La sonnerie aux morts et une minute de silence ont permis un moment de recueillement solennel en souvenir de nos morts. L'hymne national a ensuite retenti pour clore cette cérémonie.





STOP **AUX** **INCIVILITÉS**

*Aidez-nous
à les combattre
pour le bien de tous !*



POINT VERT

La Commune s'est dotée d'un broyeur thermique destiné au broyage des déchets d'élagage et des résidus de jardinage, tels que les branches, déposés par les habitants.

Les avantages sont reconnus : économie de temps et sur les coûts de transport des déchets, production de matière première pour la fertilisation des plantes, jardins et potagers.

La Mairie met à votre disposition le paillage ainsi obtenu. Vous pouvez venir vous servir aux heures d'ouverture du Point Vert le mercredi après-midi.





FERMETURE DE BOITES AUX LETTRES DE RUE

La Poste dispose, sur notre Commune, de trois boîtes aux lettres de rue installées 10 rue des Artisans, 35 rue Principale (Mairie) et 5 rue des Marguerites.

Il a été constaté, depuis plusieurs années, que nos habitants utilisent peu ces boîtes aux lettres de rue. Une décision a donc été prise par La Poste concernant les 2 boîtes aux lettres posées 10 rue des Artisans et 5 rue des Marguerites qui sont mises **hors service**.

Leur suppression permettra de concentrer les dépôts sur la boîte aux lettres installée devant la Mairie et ainsi de rationaliser les coûts induits par ce service.



CASIERS MARAICHERS

La famille GRAETZ Christine et son fils Guillaume sont la 4^{ème} et la 5^{ème} génération de maraichers.

Installés depuis plusieurs années dans le village, ils possèdent le hangar et les champs situés à la sortie du village sur la RD1.

Les boutures sont faites à COLMAR avec l'aide de sa maman et de sa tante. Ils y cultivent, de manière raisonnée tout au long de l'année, des légumes de saison et vous proposent aussi des fruits dont certains sont locaux.

Vous pouvez vous rendre sur place tous les jeudis, de 15h00 à 18h45.

Des casiers sont également à votre disposition devant le hangar, accessibles 24h/24 et 7j/7. Ils sont régulièrement remplis afin de vous proposer le plus de choix possible (payable uniquement par carte bancaire).

Vous pouvez également les retrouver :

- Tous les mercredis à METZERAL
- Tous les jeudis à RIXHEIM
- Tous les vendredis à WINTZENHEIM
- Tous les samedis à HORBOURG-WIHR et NEUF-BRISACH

Pour les commandes ou autres, vous pouvez joindre Christine au 06.75.28.35.73.





NOMINATION DE M. FRANÇOIS KOEBERLE, MAIRE HONORAIRE

Devant un parterre composé d'élus actuels ou anciens du Conseil municipal, de membres de la famille et d'amis du récipiendaire, le Maire Jean-Louis HERBAUT a rendu un vibrant hommage à son prédécesseur, François KOEBERLE, qui a œuvré durant 19 années à la gestion de la commune dont 12 ans comme Maire.

Originaire du village, celui qui est désormais Maire honoraire est né le 11 novembre 1962 à Neuf-Brisach et s'est marié avec Patricia à WOLFGANTZEN en 1987. Père de deux filles et quatre fois grand-père, il a été élu comme Conseiller la première fois en 2001 sur la liste de Jean-Paul FRICKER.

Puis, en 2008, élu sur la liste « Pour Wolfgantzen, avançons ensemble », il prend les fonctions de Maire. Réélu en 2014, avec l'équipe de campagne « Nouvelle union pour l'avenir de Wolfgantzen », il exerce un second mandat de premier magistrat du village qui s'acheva en 2020, au bout d'un parcours de dix-neuf années au service de l'intérêt collectif.

Jean-Louis HERBAUT a conclu son allocution en saluant l'investissement sans faille de François KOEBERLE qui, en raison du confinement lié à la pandémie du Covid 19, a même été amené à prolonger sa fonction de deux mois supplémentaires.

Visiblement très touché par cette distinction, François KOEBERLE a simplement rappelé qu'il a eu de la chance de travailler successivement avec deux belles équipes municipales qui l'ont toujours épaulé dans les moments délicats et a également remercié tous les agents communaux avec qui il a collaboré en toute harmonie.





TRAVAUX DU PARKING DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Les travaux du parking (19 places) près de l'église catholique et du nouvel emplacement de la grotte de Marie se terminent.

Ils ont été entrepris par les sociétés Pontiggia et Roth Espace Granit.

La clôture du cimetière protestant, situé à proximité, a également été refaite.





DU NOUVEAU À LA MAIRIE !

Nous vous présentons Céline HEHN, nouvelle employée de mairie qui s'occupe des dossiers d'urbanisme de la commune depuis le mois de février 2025. Elle a 36 ans, mariée et maman de trois enfants scolarisés dans le village. Céline est originaire de TURCKHEIM, issue d'une famille de viticulteurs, elle habite notre village depuis mai 2019.



Son parcours est assez atypique, elle a fait des études en Physique-Chimie mais a dû se réorienter professionnellement pour des raisons de santé liées à la manipulation des produits chimiques. Elle ne se laisse pas abattre et décide de reprendre ses études : elle valide son BTS de Comptabilité et de Gestion. En parallèle, elle réussit un concours de la Fonction publique et prend un poste au sein du Ministère de la Transition Ecologique, poste qu'elle occupe toujours aujourd'hui. Elle est en charge des statistiques pour l'Indice du Coût de la Construction pour la Région Grand Est, l'Isère et les Hautes Alpes. Ce poste est à 100% en télétravail (hormis quelques déplacements à PARIS). Le contact avec les « collègues physiques » lui manquait, elle a donc choisi de postuler au poste proposé par la Mairie de WOLFGANZTEN.

Céline se sent chanceuse de pouvoir travailler dans son village de résidence où elle a à cœur de s'investir. Elle se décrit comme perfectionniste, rigoureuse avec un grand sens de l'organisation. Elle met un point d'honneur à se tenir disponible pour les habitants du village qui solliciteront ses services et conseils.

Nous lui souhaitons la bienvenue !

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Cette année, le Conseil Municipal a décidé de ne pas renouveler le concours des maisons fleuries. Par contre, nous avons accentué le fleurissement en aménageant différents espaces publics supplémentaires pour un village plus accueillant.





LUMIÈRE SUR ANDRÉ MACK

André MACK est né à Neuf-Brisach en 1955. Il a grandi et vécu toute sa vie à WOLFGANTZEN. Issu d'une famille d'agriculteurs depuis plusieurs générations, André a fait tourner son exploitation pendant de nombreuses années. Il était notamment connu par les habitants du village pour ses légumes et ses fameux pissenlits.

Aujourd'hui, Il est retraité mais loin d'être inactif ! Il entretient un grand potager où il y fait pousser de nombreux légumes, il s'occupe de son poulailler et de sa ferme. Mais sa plus grande fierté est sa collection de Bonsaïs ! André a une véritable forêt miniature à la maison.

Mais comment lui est venue cette passion hors du commun ? Dès son plus jeune âge, il était passionné par les arbres lorsqu'il travaillait dans la forêt du Kastenwald avec son papa maître bucheron.

Mais c'est un peu avant ses 50 ans, lorsqu'il rencontra sa compagne Denise, qu'il décida de se lancer dans l'aventure !

En effet, le parrain de Denise possédait quelques bonsaïs ; il lui a transmis ce qu'il savait et donné quelques conseils pour que son démarrage soit une réussite. André a ensuite appris par lui-même et perfectionné son art.

Les premiers arbres qu'il a fait pousser étaient des jeunes pousses récupérées dans la forêt du village : des charmes, érables, boulots, ormes, hêtres, acacias, frênes, platanes, chênes, troènes, aubépines et prunus. Il y a eu des ratés : les bonsaïs sont des arbres très fragiles. André a persévéré et a appris de ses erreurs pour devenir un véritable expert !

Il a ensuite fait l'acquisition d'espèces plus exotiques qu'on ne trouve pas dans nos forêts. Au fil des années, il a étoffé sa collection. Son plus vieux spécimen est un



hêtre rouge de plus de 80 ans. Il a une préférence pour les arbres à feuilles fines comme les Acer japonais. Il compte également quelques espèces à fleurs comme des azalées ou un rosier sauvage.

A ce jour, il possède 80 bonsaïs de 70 espèces différentes, essentiellement des feuillus. C'est un véritable exploit car c'est une passion qui demande beaucoup de temps, impossible de partir en vacances ! Ces petits arbres demandent des soins au quotidien, beaucoup de patience, de minutie et de persévérance. Ils doivent être arrosés chaque jour et repotés tous les deux printemps ! Sans compter les tailles et ligatures pour qu'ils poussent dans les meilleures conditions.

André a exposé son « trésor » à deux reprises : une première fois aux jardins ouverts de KUNHEIM et une seconde fois lors de la dernière fête du lait de JEBSHEIM.

C'est un véritable amoureux des bonsaïs qui a beaucoup de plaisir à partager sa passion. Si vous le croisez dans les rues du village, n'hésitez pas à aller à sa rencontre.





SOIREE TARTES FLAMBEES ET MARCHE AUX PUCES



Un grand merci à toutes et à tous !

L'Amicale des sapeurs-pompiers tient à remercier chaleureusement l'ensemble des participants, exposants et visiteurs qui sont venus nombreux ce week-end pour soutenir nos évènements.

Samedi soir, vous avez répondu présents à la soirée tarts flambées, animée dans une ambiance festive et musicale.

Dimanche, le marché aux puces a pu se dérouler dans la bonne humeur grâce à la motivation des exposants et à la fidélité des visiteurs, venus malgré la météo capricieuse.



Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de ce week-end : exposants, bénévoles, visiteurs et partenaires. Votre soutien est précieux et nous touche énormément.

A très bientôt pour de nouveaux rendez-vous !

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers





BANC DE L'AMITIE

Mise en place d'un banc de l'amitié contre la solitude et le harcèlement, installé dans la cour de l'école. Ce dispositif a été offert par le Club service Kiwanis Colmar Schweitzer qui affiche la volonté d'œuvrer en priorité pour les enfants de notre région.

L'objectif est d'éviter l'isolement de certains élèves et de donner l'occasion aux équipes enseignantes d'évoquer le harcèlement scolaire.



SECURITE ROUTIERE

Au mois de mars, 26 élèves du CM1 et CM2 ont participé à une matinée de prévention routière, encadrés par la BMO, Brigade motorisée de COLMAR.

Les écoliers cyclistes ont suivi un cours théorique avant de se lancer sur un parcours semé d'obstacles et de virages serrés pour tester leur capacité à réagir aux nombreuses embûches pouvant surgir sur leur chemin.





ÇA BOUGE TOUJOURS AUTANT À L'ÉCOLE LOUIS HOFFERT !



Notre traditionnelle fête de Noël, avec chants et remise d'un magnifique livre à chaque élève, offert par la commune.



Pour les CM1, CM2 du sport avec la course longue et la rencontre danse, sous la houlette de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré).



Des séances de judo scolaires, organisées par le club de judo de SUNDHOFFEN, pour les élèves de Grande Section, CP, CE1 et CE2, avec pour coachs Tessa, Camille et Arthur.



Le carnaval, toujours autant apprécié par tous les élèves qui se transforment en superhéros, princesses, fées, ninjas, ... pour défiler et en profiter tous ensemble dans la cour de l'école.



Un projet annuel avec la Maison de la Nature d'HIRTZFELDEN pour les classes allant de la Petite Section au CE2, autour des arts et des saisons au fil de la nature.



Une demi-journée à la manière de leur camarade de classe qui n'a pas d'avant-bras au CE1-CE2. Pas facile de tracer, écrire, découper, coller et faire du sport avec un avant-bras que l'on ne peut pas mobiliser !



Objectif 0 déchet pour la classe de CE1-CE2. Avec des activités autour du tri sélectif et de nos gestes du quotidien (achat de vêtements, nos goûters, ...) et leurs impacts environnementaux. Mais aussi la production de papier, de sacs à partir de T-shirts, de Bee Wraps (emballages alimentaires réutilisables) en cire d'abeille et d'une éponge à partir d'une vieille paire de chaussettes. Trop bien !



Enfin des nichoirs créés par les Moyenne section, Grande section, CP, CE1 et CE2 pour attirer les oiseaux à l'école. Et cela fonctionne, des mésanges charbonnières et rouges queues ont niché dans notre cour !





LES KUTZIGS

Créée en septembre 2022, l'association Les Kutzigs est née de la passion commune de plusieurs amoureux du carnaval et des traditions festives.

Les Kutzigs, c'est avant tout un esprit : celui de la convivialité, du partage et de la joie. Nous participons activement aux carnivals locaux et régionaux, en apportant notre énergie, nos costumes colorés et notre bonne humeur. Chaque membre contribue à faire vivre cette belle aventure humaine et culturelle.



Que ce soit en défilé, lors de nos ateliers de préparation ou à travers nos moments de fête, nous avons à cœur de transmettre l'esprit du carnaval et de faire rayonner notre association depuis trois ans, et ce n'est que le début !

Arrivant dans le village à la suite de l'installation de notre président dans le village et ayant déjà des membres y habitant, notre association aura à cœur de s'insérer parmi les associations de notre nouvelle commune et organisera régulièrement des festivités, la première étant la Guinguette du 4 juillet.

Les Kutzigs

LA MEUTE DE WOLFGANTZEN

Depuis sa création en septembre 2024, l'association a contribué activement à la vie de notre village à travers diverses manifestations conviviales et festives, réunissant petits et grands dans une ambiance chaleureuse.

ATELIER DE NOËL

Pour célébrer la fin d'année, l'association de la Meute a organisé un atelier de confection de petits « bredeles » alsaciens et de bricolages de Noël pour les enfants. Ce moment de partage a permis à chacun de créer, de s'amuser et de se préparer à célébrer les fêtes de fin d'année ! Un moment agréable où a opéré la magie de Noël.





CAVALCADE DE CARNAVAL DANS LE VILLAGE

La cavalcade dans les rues a enchanté petits et grands, avec des costumes colorés, des confettis, de la musique et une ambiance festive. La sécurité a été assurée tout au long de l'événement par l'équipe organisatrice et la Brigade Verte. La journée s'est terminée par un moment convivial avec une petite restauration dans la salle des fêtes du village. La bonne humeur était au rendez-vous.

ATELIER DE PÂQUES

Pour fêter Pâques, l'association a organisé une chasse aux œufs ainsi qu'un atelier de bricolages. Chaque enfant est reparti avec ses créations, des chocolats et des surprises. Comme à chaque fois, toujours dans une ambiance joyeuse et familiale.

L'APE La Meute de Wolfgantzen continue à œuvrer pour les enfants et à renforcer la convivialité et le lien social du village.

Suivez-les sur Facebook.

Contact : lameutedewolf.association@gmail.com





Sportez-vous bien ! avec la gym de Wolfgantzen

Animatrices diplômées, cours variés et mixtes, en musique, avec ou sans matériel



Lundi 8 septembre 2025 à 09h00
Mercredi 10 septembre 2025 à 19h30

RDV à la salle polyvalente
de Wolfgantzen

veuillez vous munir de baskets
propres, d'une serviette et
d'une bouteille d'eau

GYM MODÉRÉE LE LUNDI DE 9H À 10H

RENFORCEMENT MUSCULAIRE,
EXERCICES DE LA MÉMOIRE,
TRAVAIL D'ÉQUILIBRE ET
DE COORDINATION,
D'ASSOUPPLISSEMENTS...



GYM FITNESS LE MERCREDI DE 19H30 À 20H30

AMÉLIORATION DE LA CONDITION
PHYSIQUE PAR DES EXERCICES DE
RENFORCEMENT MUSCULAIRE, DE
CARDIO TRAINING,
D'ASSOUPPLISSEMENTS ET
DE STRETCHING

COTISATION ANNUELLE (ACCÈS AUX 2 COURS) : 75€
(65€ DE 16 À 18 ANS)

LES 2 PREMIÈRES SÉANCES SONT GRATUITES ET SANS ENGAGEMENT
POUR PERMETTRE À CHACUN D'APPRECIER LA QUALITÉ DES COURS.

Nouveauté
avec
Christine
Meresse

Yoga

A partir du 11 septembre 2025
le jeudi de 17h45 à 18h45

Petite salle de Wolfgantzen
(derrière la salle polyvalente)

cours limités à 25 personnes
cotisation annuelle: 120€

ASSOCIATION SPORTEZ-VOUS BIEN
WOLFGANTZEN
GYM.WOLFGANTZEN@GMAIL.COM

Infos diverses

EXERCICE DE LA CHASSE 2025/2026

La période d'ouverture et de clôture générale de la chasse est fixée comme suit :

Ouverture générale le 23 août 2025 au matin. Fermeture générale le 1^{er} février 2026 au soir.

Les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour le gibier d'eau et les oiseaux de passage sont fixées par l'arrêté ministériel du 24 mars 2006 et du 19 janvier 2009.

Dans le Haut-Rhin, par dérogation à l'article précédent, les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse de certaines espèces de mammifères pour la campagne 2025-2026 sont fixées comme suit :

ESPECES de mammifères	OUVERTURE (au matin)	FERMETURE (au soir)
Chevreuril mâle (brocard)	15 mai 2025	1 ^{er} février 2026
Sanglier	15 avril 2025	1 ^{er} février 2026
Lièvre commun	15 octobre 2025	15 décembre 2025
Cerf élaphe mâle Daim mâle	1 ^{er} août 2025	1 ^{er} février 2026
Renard Lapin de garenne	15 avril 2025	28 février 2026



C'EST LE PRINTEMPS... TENONS NOS CHIENS EN LAISSE POUR PROTÉGER LA FAUNE SAUVAGE

Le printemps est synonyme de températures douces, et souvent de balades avec son animal de compagnie. C'est une période très sensible pour la faune sauvage : en phase de reproduction, les oiseaux, mammifères, reptiles... sont plus vulnérables aux prédateurs. **S'il est lâché en forêt ou en milieux naturels, un chien peut avoir un effet désastreux sur la faune.** Tenir son chien en laisse, c'est donc permettre à la faune sauvage de se reproduire et de survivre.

Que dit la loi ?

Afin de favoriser le repeuplement de la faune sauvage, l'Arrêté ministériel du 16 mars 1955 interdit « de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. » Il précise : « Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin. ».



Quand et où puis-je retirer la laisse de mon chien ?

Je suis obligé de garder mon chien en laisse...	Je peux retirer la laisse de mon chien...
- En forêt, du 15 avril au 30 juin ; - Dans « les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs », toute l'année.	- A condition qu'il reste sur les sentiers et chemins ; - Qu'il ne s'éloigne pas à plus de 100 m de moi ; - Sur les sentiers forestiers, uniquement en-dehors de la période allant du 15 avril au 30 juin.

Un chien est considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel.



Sachez qu'en dérogeant à cette loi, vous vous exposez à une contravention de 750 €.



Cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau.

Un chien est aussi considéré en état de divagation s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Un chien d'attaque ou un chien de garde et de défense doit être tenu en laisse par une personne majeure lorsqu'il circule sur la voie publique ou dans les parties communes d'un immeuble collectif.

Que faire en cas de morsure par un chien ?

Vous avez été mordu par un chien ? Son propriétaire ou son détenteur doit faire une déclaration de sinistre auprès de son assureur habitation. L'assureur vous indemniser des conséquences de la morsure. Si l'accident est dû à une négligence de la part du propriétaire ou du détenteur du chien, vous pouvez porter plainte.

PERMIS DE CONDUIRE : NOUVEAUTES

Depuis le 1^{er} janvier 2024, plusieurs changements importants sont entrés en vigueur :

- **Abaissement de l'âge minimum pour passer le permis de conduire** : Il est désormais possible de passer l'examen du permis de conduire dès l'âge de 17 ans, facilitant ainsi la mobilité des jeunes, notamment en milieu rural.
- **Suppression du retrait de point pour les petits excès de vitesse** : Les excès de vitesse inférieurs à 5 km/h ne sont plus sanctionnés par un retrait de point sur le permis de conduire. Toutefois, ces infractions restent passibles d'une amende.
- **Numérisation du permis de conduire** : Depuis le 14 février 2024, il est possible d'importer son permis de conduire dans l'application France Identité, offrant ainsi une version numérique du permis accessible depuis votre smartphone.



Démarches en ligne liées au permis de conduire :

- **Inscription à un stage de récupération de points agréé par la préfecture du Haut-Rhin** : Consultez le site LegiPermis <https://www.legipermis.com/stage-recuperation-points/> et connaître les modalités d'inscription.
- **Consultation du solde de points et téléchargement du relevé d'information intégral (RII)** : Accédez au service «Mes points permis» <https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr/> pour consulter votre solde de points et télécharger votre RIR
- **Inscription à l'examen du code de la route ou correction d'erreurs sur le permis de conduire** : Rendez-vous sur le site de l'ANTS pour effectuer ces démarches en ligne : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- **L'application France identité** : Intégrez votre permis de conduire numérique aux côtés de votre carte d'identité, facilitant ainsi vos démarches administratives et contrôles routiers : <https://france-identite.gouv.fr/>



URBANISME

Rénovation de la toiture, changement des huisseries, installation d'un abri de jardin, construction d'une terrasse, agrandissement, ... Des autorisations sont souvent nécessaires avant de se lancer dans des travaux.

Il convient en premier lieu de vous adresser auprès de la Mairie afin de connaître le règlement applicable sur votre terrain et de vérifier si votre projet est conforme à la réglementation en vigueur (PLUi).

Selon votre projet, vous devrez déposer soit une déclaration préalable, soit un permis de construire (voir schéma ci-dessous pour vous guider dans les formalités à accomplir).

CAS PARTICULIER DU CHANGEMENT DE DESTINATION

Il y a changement de destination lorsqu'un local passe de l'une à l'autre des catégories suivantes : habitation, hébergement hôtelier, bureau, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt.

Une déclaration préalable est au moins requise s'il n'y a pas de modification de l'aspect extérieur et si la structure porteuse du bien n'est pas touchée. Si le changement de destination s'accompagne de travaux qui modifient les structures porteuses ou la façade du bâtiment, vous devrez déposer un permis de construire.

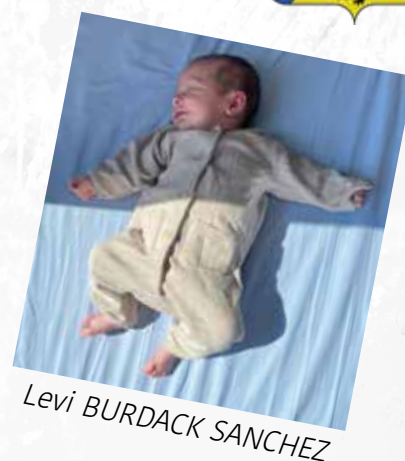
Les annexes d'un bâtiment principal sont réputées avoir la même destination que le bâtiment principal : ainsi, si vous aménagez votre garage pour en faire une chambre, cette opération ne constituera pas un changement de destination mais une déclaration préalable est obligatoire.





NAISSANCES

Lara ESTEVES née le 27.02.2024
Thyago OHL né le 05.05.2024
Levi BURDACK SANCHEZ (photo) né le 02.03.2025
Ali DURMAZ né le 13.03.2025
Eden CAHAGNE né le 14.03.2025
Lucas MEYER né le 17.03.2025



Levi BURDACK SANCHEZ

MARIAGES

21.09.2024 : M. Sinan KORKMAZ et Mme Sevilay COSKUN
21.12.2024 : M. Fabien OBERLE et Mme Aurélia LAPP
14.02.2025 : M. Ferudum ERDEM et Mme Virginie MOULIN
26.04.2025 : M. Patrick ZAHNER et Mme Sabine FRITSCHÉ



M. Fabien OBERLE et Mme Aurélia LAPP

DÉCÈS

06.01.2025 : M. Erwin SCHERRER
12.01.2025 : Mme Alice HEITZLER née FUCHS (DOYENNE)
04.04.2025 : M. Jean-Louis WEYMANN
13.05.2025 : Mme Emma COURREGES née BUCKERMANN



LES GRANDS ANNIVERSAIRES

M. Roger HEUMANN
90 ans le 17.12.2024

M. François MEYER
80 ans le 15.12.2024

Mme Marie-Thérèse ULRICH
80 ans le 12.12.2024

M. Gérard KLETHI
80 ans le 27.01.2025

Mme Emilia KIBIDI
80 ans le 17.02.2025

Mme Marie-Jeanne NEYER
85 ans le 26.02.2025

Mme Georgette LOCHER
80 ans le 20.03.2025

Mme Monique BOUCHESECHE
90 ans le 29.04.2025



M. François MEYER



M. Roger HEUMANN



M. Gérard KLETHI



Mme Emilia KIBIDI



Mme Marie-Jeanne NEYER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALSACE RHIN-BRISACH

16 rue de Neuf-Brisach

68600 VOLGELSHEIM

03 89 72 56 49

www.paysrhinbrisach.fr

Economie, tourisme, manifestation, petite enfance, jeunesse, assainissement, déchets

NUMÉROS UTILES

POMPIERS : 18 ou 112 (portable)

SAMU : 15

GENDARMERIE : 17

GENDARMERIE Neuf-Brisach : 03 89 72 56 87

BRIGADE VERTE : 03 89 74 84 04

COMCOM BUS : 03 89 72 00 50

CENTRE ANTI-POISON STRASBOURG : 03 88 37 37 37

SOS MAINS MULHOUSE : 03 89 32 55 07

SPA COLMAR : 03 89 41 16 53

GAZ – ELECTRICITE - EAU

Urgence gaz (N° vert)..... 0 800 47 33 33

Raccordement gaz : 09 69 36 35 34
ou www.grdf.fr

Urgence électricité VIALIS : 0 809 109 609
(en dehors des heures de service)

Urgence électricité 03 89 72 29 90
(pendant les heures de service)

EAU – Syndicat de la Plaine du Rhin : 03 89 72 69 55



Bonnes vacances à tous !

Mairie de Wolfgantzen

35, rue Principale

03 89 72 57 70

mairie@wolfgantzen.fr

<https://www.wolfgantzen.fr>

Ouverture au public :

Lundi et vendredi de 09 h à 12 h

Mercredi de 14 h à 18 h